

Caroline Vanuls, enseignante-juriste

Portable : 06.76.19.56.36
 Standard IRT : 04.13.94.1978
 caroline.vanuls@univ-amu.fr

Claire Morin, enseignante-juriste

Portable : 06.74.31.63.23
 Standard IRT : 04.13.94.1978
 claire.morin@univ-amu.fr

Lieu de formation	Institut Régional du Travail (Aix-Marseille Université) 12 traverse Saint Pierre - 13100 Aix-en-Provence
Durée de la formation	3 jours - 21 heures
Public concerné	<p>Les représentants du personnel en charge des questions liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des salariés dans les entreprises du secteur privé.</p> <p>Formation prise en charge par l'employeur pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les membres du CSE et des CSSCT ; ▪ les membres du CHSCT ou de la DUP ; ▪ les Délégués du personnel dans les entreprises dépourvues de CHSCT.
Niveau de formation	<p>Formation initiale (aucun prérequis exigé)</p> <p>La formation s'adresse aux représentants du personnel dans le cadre d'un premier mandat ou souhaitant renouveler une formation ancienne.</p>
Objectifs de la formation	<p>Être capable d'assurer efficacement son rôle et de développer ses compétences au sein d'une instance organisée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le cadre juridique ; ▪ Découvrir sa mission, ses droits et ses devoirs ; ▪ Mieux appréhender le fonctionnement de l'instance ; ▪ Repérer les autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail ; ▪ Connaître les méthodes et outils de la prévention des risques.
Points forts	<p>Partage en faveur une démarche interactive : la participation des stagiaires et le partage de leurs expériences sont privilégiés.</p> <p>Savoir : des apports théoriques et juridiques sont nécessaires pour délimiter le terrain d'action et le cadre des missions.</p> <p>Efficacité : l'intérêt est d'aider les stagiaires à rendre plus efficace le fonctionnement de l'instance et le déroulement de leurs actions.</p> <p>Pratique : une approche de terrain est apportée par des professionnels (Préventeur, inspecteur du travail, médecin du travail).</p>

Outils pédagogiques	Diffusion par diapositives Supports écrits Cas pratiques Références à de la documentation et à la réglementation Utilisation du Code du travail
Contenu de la formation	<p>Comprendre le Rôle de l'Instance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les prérogatives de l'instance : champ de compétences – fonctions ; ▪ Les acteurs mobilisables : les acteurs internes et externes ; ▪ Les Ressources documentaires ; ▪ La réglementation santé/sécurité : sources d'information et techniques de recherche. <p>La Mise en Place et le Périmètre de l'Instance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les évolutions liées à l'ordonnance du 22 septembre 2017 : le passage du CHSCT au CSE, quels changements ? <p>La Démarche de Prévention des Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre ce qu'il se passe dans un accident du travail ; ▪ Identifier, décrire et évaluer les situations dangereuses ; ▪ Analyser le DUER ; ▪ La recherche de mesures de prévention : le plan d'action de prévention. <p>La Prévention des Risques et les Moyens d'Action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'information et la consultation ; ▪ Les visites d'inspection ; ▪ Le droit d'alerte ; ▪ Les enquêtes ; ▪ L'expertise. <p>L'Organisation et le Fonctionnement de l'Instance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens individuels accordés à chaque représentant : <ul style="list-style-type: none"> - La formation ; - Le statut protecteur ; - Le crédit d'heures de délégation ; - La liberté de circulation et de déplacement. ▪ Les règles de fonctionnement collectif : <ul style="list-style-type: none"> - La personnalité juridique de l'instance ; - Les moyens matériels ; - Le règlement intérieur ; - Les réunions.